

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 11 novembre 2009 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Luc Provençal, maire de Beauceville;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Denis Lehoux, maire suppléant de Saint-Séverin
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,
 Gaston Vachon, coordonnateur Sécurité incendie.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4391-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2009

4392-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 octobre 2009.

3- COMPTES À PAYER

4393-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

SYLVIE ST-HILAIRE & JEAN-GUY LESSARD (Subvention Rénovillage)	168.56 \$
MARIE-LYNE DROUIN & CONSTRUCTION GILBERT NOLET INC (Sub. Rénovillage)	5 000.00 \$
RITA RODRIGUE & LES CONSTRUCTIONS MIGILYN INC (Subvention Rénovillage)	10 000.00 \$
YVETTE POULIN & CONSTRUCTION MICHEL GROLEAU INC (Sub. Rénovillage)	10 000.00 \$
ROSAIRE NADEAU & GESTION SIMON BOLDUC (Subvention Rénovillage)	6 204.28 \$
PASCAL CLOUTIER & GESTION SIMON BOLDUC (Subvention Rénovillage)	8 154.25 \$
CLD DE LA MRC ROBERT-CLICHE (Subvention entente développement culturel)	7 500.00 \$
MANON MATHIEU & LES CONSTRUCTIONS MARIO GROLEAU INC (Sub. Rénovillage)	10 000.00 \$
MURIELLE RODRIGUE & VITRERIE COUPE FROID ST-GEORGES INC (Sub. Rénovillage)	2 398.78 \$
RÉJEAN POULIN & CONSTRUCTION PIERRE VEILLEUX (Subvention Rénovillage)	10 000.00 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	295.09 \$

TURCOTTE MANON	356.35 \$
TURCOTTE MANON	356.35 \$
TURCOTTE MANON	356.35 \$
TURCOTTE MANON	356.35 \$
COMITÉ DU CÉNOTAPHE DU RÉGIMENT	250.00 \$
CHAMPAGNE LOUISE (Concours œuvre d'art)	500.00 \$
TRANSPORT ADAPTÉ RCNB (Subvention)	61 740.00 \$
CARON GILBERT (dépenses)	176.89 \$
DAIGLE MANON (dépenses)	64.00 \$
ROY FERNAND (dépenses)	493.99 \$
DESBIENS DENIS (dépenses)	293.40 \$
ROY RENAL (dépenses)	185.22 \$
MORIN MIRIELLE (dépenses)	379.00 \$
POIRIER SERGE (dépenses)	258.42 \$
BÉRUBÉ MARC-ANDRÉ (dépenses)	171.50 \$
DENICOURT MANON (dépenses)	28.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS (dépenses)	212.29 \$
BÉRUBÉ RENÉ (dépenses)	267.43 \$
TURGEON GENEVIÈVE (dépenses)	59.69 \$
TURGEON GENEVIÈVE (géomatique)	235.70 \$
JACQUES ÉRIC (dépenses)	213.40 \$
POMERLEAU JÉROME (dépenses)	431.52 \$
ROY MAXIME (dépenses)	150.07 \$
GAGNÉ HENRI (dépenses Congrès FQM)	598.01 \$
GAGNÉ HENRI (dépenses)	150.40 \$
VACHON GASTON (dépenses)	281.48 \$
GIGUÈRE ROLAND (dépenses Congrès FQM)	535.84 \$
JACQUES LOUIS (Dépenses Congrès FQM)	622.86 \$
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (BFS Septembre 2009)	39 549.72 \$
MINISTÈRE DU REVENU	966.72 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797	666.75 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (déchets septembre 2009)	70 436.60 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (Dicom Septembre 2009)	19.19 \$
CSST	66.82 \$
CLD DE LA MRC ROBERT-CLICHE (4e versement quote-part)	35 627.25 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC (Remboursement capital et intérêts)	79 745.42 \$
SOGETEL INC.	426.81 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 653.04 \$
HYDRO-QUÉBEC (L.E.S.)	2 299.66 \$
DEBB (classeur, papier et papeterie)	1 831.92 \$
EXOVA (analyses)	1 249.53 \$
KAPTA (Lettrage)	45.15 \$
GROUPE ICB (SOLUTION E.D.J. INC) (service technique et serveur)	1 024.35 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC (LE) (lumière de sortie)	546.92 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS (renouvellement abonnement)	104.90 \$
LES ÉDITIONS CHAUDET (Avis public collectif dépôt du rôle)	734.83 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC. (contrat de service photocopieur)	135.72 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC (Éco-Centre septembre 2009)	1 812.86 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC.	11.28 \$
ARÉO-FEU	70.55 \$
CONSTRUCTIONS GBM INC.	620.81 \$
AQUA BEAUCE (eau)	84.71 \$
VISA DESJARDINS	207.08 \$
SSQ GROUPE FINANCIER (assurances collective novembre 2009)	2 613.88 \$
ICLIC INC (Hébergement portail Web et compteur statistique)	806.84 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC (Honoraires de consultation)	2 698.21 \$
LOCATION BGD INC (Location photocopieur)	70.39 \$

SANIBELLE INC (Partie collecte sélective octobre 2009)	10 970.66 \$
GROUPE NÉGOTEL INC	56.16 \$
LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC. (formation)	126.99 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC (cotisations RREMQ octobre 2009)	7 731.00 \$
L'AUTHENTIQUE POSE CAFÉ INC (Verres et location équipement novembre 2009)	101.53 \$
ATELIER MICHEL MERCIER (divers travaux)	124.16 \$
GENIVAR (Honoraires piste cyclable)	14 109.38 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC (Rejets 2008-2009)	12 147.01 \$
ARTICLE PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	102.72 \$
HUGUETTE GRONDIN & EXPERTS CONSTRUCTIONS MG INC (Sub. Rénovillage)	10 000.00 \$
ROLLANDE DROUIN & LES CONSTRUCTIONS YVES POULIN INC (Sub. Rénovillage)	10 000.00 \$
MIREILLE CARON & GESTION SIMON BOLDDUC (Subvention Rénovillage)	10 000.00 \$
NELSON JACQUES & CONSTRUCTIONS ROSAIRE TURMEL (Subvention Rénovillage)	7 804.92 \$
TOTAL:	468 847.91 \$

Le Conseil convient qu'à l'avenir un élu étudiera les comptes au préalable en compagnie du directeur général. Monsieur Provençal est mandaté à cette fin.

4- **PISTE CYCLABLE**

4.1 État d'avancement du dossier

En séance de travail, monsieur Daniel Chaîné a présenté un état d'avancement du dossier de la piste cyclable. L'étude d'impacts sur l'environnement, pour laquelle le groupe Roche a été mandaté, est en phase de réalisation. Une consultation publique des personnes concernées aura lieu le 17 novembre à Saint-Joseph-de-Beauce. Si tout va bien, l'étude d'impacts sera déposée au MDDEP au printemps 2010. La phase suivante (plans et devis, etc.) pourrait se faire à l'automne 2010.

La présentation du 17 novembre vise à donner suffisamment d'information à la population afin d'éviter qu'il y ait demande d'auditions publiques

4.2 Entente avec la CRÉ - Chaudière Appalaches

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches accorde une aide financière à la MRC Robert-Cliche pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique et l'évaluation des impacts environnementaux du projet de piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche, via le Fonds de développement régional (FDR);

ATTENDU QU'il convient que la CRÉ Chaudière-Appalaches et la MRC Robert-Cliche signent un protocole d'entente à cet égard;

4394-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le directeur général de la MRC, monsieur Gilbert Caron, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la CRÉ Chaudière-Appalaches relativement au Fonds de développement régional, volet activités à incidence régionale, concernant le dossier de la piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche, volet étude de faisabilité et évaluation des impacts sur l'environnement.

5- **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 129-09, AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 62-95**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche s'est prévalu des dispositions des articles 678.0.1 et suivants et des articles 10 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre 27.1) et de l'article 29.1 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) pour déclarer sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à la gestion intégrée des déchets (matières résiduelles);

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche par la voie de sa résolution 1800-95 a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à la gestion intégrée des déchets (matières résiduelles);

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a adopté à l'unanimité sa résolution 1861-95 par laquelle elle déclare sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire, à l'exception des municipalités de Tring-Jonction et de Saint-Joseph-de-Beauce, relativement à la gestion intégrée des déchets (matières résiduelles);

ATTENDU QUE la ville de Saint-Joseph-de-Beauce a intégré cette compétence de la MRC en septembre 1996 par le biais du règlement 65-96 et qu'il y a lieu d'assujettir Tring-Jonction à l'application de cette compétence par la MRC Robert-Cliche, celle-ci, dans les faits, gérant ces activités pour toutes les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE par gestion intégrée des matières résiduelles on entend toutes les mesures de réduction des matières résiduelles enfouies (collecte sélective, compostage, etc.);

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION a été donné à la séance du 14 octobre 2009;

4395-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, appuyé par monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le règlement numéro 129-09 qui se lit comme suit :

Article 1- Objet

Le présent a pour objet d'assujettir la municipalité de Tring-Jonction à l'application du règlement 62-95 déterminant les modalités et conditions administratives et financières à l'exercice de la compétence à l'égard de la gestion intégrée des déchets (matières résiduelles) du territoire de la MRC Robert-Cliche.

Article 2- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

6- **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 125-09**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Denis Lehoux à l'effet qu'un règlement soit présenté, à une séance ultérieure, afin de modifier le règlement 125-09 pour modifier le critère de répartition des dépenses lié à la compétence sur la vidange des fosses septiques.

7- FORMATION DES ÉLUS : PROJET RÉGIONAL

Le secrétaire-trésorier présente au Conseil une idée de regroupement pour obtenir une formation aux nouveaux élus de la part de la FQM. Il en coûterait 2 000 \$ pour la formation d'un groupe de 8 à 20 personnes à une date de notre choix. Il existe deux modules.

Les maires amèneront cette suggestion à leur municipalité respective et une décision pourra être prise, si possible, d'ici deux semaines.

8- COMITÉS DE LA MRC

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil la liste des comités sur lesquels siègent des maires de la MRC. Les sièges vacants devront être pourvus à la séance du 25 novembre.

9- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Périmètres d'urbanisation : demande d'exclusion

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté, en vertu de l'article 56.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 127-09 ayant pour titre « *SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC ROBERT-CLICHE* »;

ATTENDU QUE le schéma révisé, par ses grandes orientations et grandes affectations, accorde une priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole tout en favorisant, dans une perspective de développement durable, le développement économique de chacune de chacune des municipalités de la MRC (Orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles, décembre 2001);

ATTENDU QUE le schéma révisé précise les besoins et les implications en développement des fonctions urbaines et agricoles pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE cette demande doit être motivée en vertu des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAAQ;

ATTENDU QUE le schéma révisé requiert l'agrandissement des périmètres d'urbanisation de huit municipalités afin d'assurer la planification des fonctions urbaines sur un horizon de 15 ans;

ATTENDU QUE pour chacune des huit municipalités, il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole permanente répondant aux besoins des périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QUE cette situation réduit les opportunités de développement et de croissance de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE les espaces requis pour ces agrandissements sont soit déjà occupés par des fonctions autres qu'agricoles, soit déstructurés, soit forestiers ou en partie cultivés et que leur potentiel d'utilisation à des fins agricoles est limité ou compromis;

ATTENDU QUE les exclusions demandées par la MRC répondent aux attentes de chacune des municipalités;

SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'exclusion de la zone agricole permanente des terrains nécessaires au développement des périmètres d'urbanisation de huit municipalités telle que détaillé au schéma révisé:

Beauceville	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Saint-Frédéric	Saint-Séverin
Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Victor
Saint-Jules	Tring-Jonction

La MRC s'engage également, le cas échéant, à modifier le schéma révisé en fonction de la décision de la CPTAQ.

9.2 Réglementation de l'éclairage extérieur

Monsieur Bérubé présente aux membres du Conseil de l'information qu'il a recueillie à l'occasion d'un colloque portant sur l'éclairage extérieur.

Il est ressorti, entre autres, que les municipalités peuvent générer un éclairage extérieur de meilleure qualité et possiblement à meilleur coût. Monsieur Bérubé fait part de sa disponibilité à procurer davantage d'information aux municipalités à ce sujet et particulièrement relativement à l'aspect réglementation.

9.3 Géomatique : mention d'excellence

Monsieur Bérubé informe également le Conseil que la MRC Robert-Cliche bénéficie d'une mention d'excellence de la part de la compagnie ESRI, entreprise internationale dans le domaine de la géomatique, pour la qualité de cartes qu'elle a produites. À cet égard, une carte de la MRC, soit les grandes affectations du territoire contenues au schéma d'aménagement, sera reproduite dans le calendrier 2010 d'ESRI.

10- INTERNET HAUTE VITESSE

10.1 État du dossier

Monsieur Roy dépose un tableau qui présente une mise à jour du dossier d'internet haute vitesse. Le montant du Pacte rural toujours disponible pour ce dossier, en date du 11 novembre, est de 20 859 \$.

10.2 Barrett Xplore

Monsieur Roy présente un projet de partenariat public-privé déposé par Barrett Xplore, cette entreprise visant à présenter un projet dans le cadre du programme communautés rurales branchées afin d'offrir internet haute vitesse à la totalité des résidents et des entreprises du territoire de la MRC. Le projet fédéral *LARGE BANDE* sera également sollicité.

Barrett Xplore a déposé un projet de lettre d'intention à être signée par la MRC visant à conclure un éventuel partenariat, dans le cadre duquel la MRC n'aura aucun investissement à faire.

ATTENDU le dépôt d'un projet de partenariat public-privé présenté par Barrett Xplore visant à doter l'ensemble du territoire de la MRC Robert-Cliche du service internet haute vitesse;

4397-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le directeur général de la MRC Robert-Cliche, monsieur Gilbert Caron, soit autorisé à signer une lettre d'intention de partenariat de la MRC avec Barrett Xplore pour doter l'ensemble du territoire de la MRC du service internet haute vitesse. .

11- **ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Le Conseil étudie les prévisions budgétaires 2010 de la MRC, tenant compte des commentaires du comité du budget.

12- **SÉANCES DU CONSEIL 2010**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à l'adoption d'une résolution déterminant les dates de la tenue de ses séances régulières pour l'année 2010 :

4398-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que les séances régulières du Conseil de la MRC Robert-Cliche aient lieu aux dates suivantes au cours de l'année 2010 :

Le 13 janvier	Le 10 février	Le 10 mars	Le 14 avril	Le 12 mai	Le 9 juin
Le 11 août	Le 8 septembre	Le 13 octobre	Le 10 novembre	Le 24 novembre	
Les séances débiteront à 20 heures					

13- **SUIVI INFORMATIQUE**

Monsieur Roy informe le Conseil que suite aux commentaires émis par les membres du comité de budget, il supervisera dorénavant la totalité des activités informatiques de la MRC.

14- **COLLECTE SÉLECTIVE**

Monsieur Jacques précise que sa municipalité est prête à n'avoir un service de collecte sélective qu'une fois par mois, à compter de 2011, dans une optique de réduction de coût. Il demande également à ce que soit examiné davantage le dossier de la récupération des plastiques agricoles.

Monsieur Veilleux, pour sa part, demande que soit examiné un projet pilote de mise en valeur des feuilles et du gazon tel que présenté à l'émission la *SEMAINE VERTE*.

15- **SÛRETÉ DU QUÉBEC : VISITE DU Q.G.**

Monsieur Roy indique que la date retenue pour la visite du quartier général de la SQ à Québec est le 24 février. Tous les maires sont invités ainsi que le personnel municipal qu'ils souhaitent y inviter.

16- COTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Jacques s'informe du dossier des cotes en sécurité incendie. Monsieur Vachon répond que le dossier des municipalités concernées est présentement étudié par la firme d'experts et qu'il faut prévoir quelques mois avant d'obtenir de nouvelles cotes. Néanmoins, monsieur Vachon ira aux informations à ce sujet.

17- COÛTS DES PERMIS POUR FOSSES SEPTIQUES

Maintenant que la MRC a accepté une tarification pour les permis de fosses septiques, monsieur Cliche lance la proposition que les municipalités locales devraient uniformiser leur tarification au même niveau pour les permis de fosses septiques pour les résidences nouvelles. Les maires apporteront cette proposition à leur Conseil respectif.

18- TRANSPORT PAR TAXI : APPUI

ATTENDU QUE la compagnie de Taxi Éloi Vachon, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, doit se présenter devant la Commission des Transports du Québec le 16 novembre 2009 pour obtenir son permis de transport;

ATTENDU QUE Transport RCNB évalue que Taxi Éloi Vachon est une entreprise responsable qui lui a offert un excellent service par le passé;

ATTENDU QUE Transport RCNB est d'avis que Taxi Éloi Vachon serait un partenaire important pour assurer le bon fonctionnement du service de transport collectif sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

4399-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son appui à Taxi Éloi Vachon et demande à la Commission des Transports du Québec de lui accorder son permis de transport.

19- PACTE RURAL 2002-2007 : RAPPORT D'UTILISATION DES FONDS

ATTENDU QUE la direction régionale du MAMROT a transmis à la MRC un rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007;

ATTENDU QUE le contenu dudit rapport a été analysé et qu'il s'avère conforme à la réalité;

4400-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007 et de confirmer que les montants ont été utilisés conformément aux normes inscrites au Pacte rural 2002-2007 et à son annexe (Règles et modalités d'attribution des aides consenties).

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4401-09 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 50

André Labbé

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier